

28 mai 2011



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE
W A L L O N I E | B R U X E L L E S

CONFÉRENCE DE PRESSE

FORUM

« Projets communaux de santé

»

Allocution de Fadila LAANAN, ministre de la Culture,
de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances
de la Communauté française

Samedi 28 mai 2011 - 9h10
Centre culturel de Forest - Avenue Van Volxem, 364 - 1190
Bruxelles

Contact:

Aurore Dierick

Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité
des chances de la Communauté française

Place Surllet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32/(0)2/801.70.20

Gsm : +32/(0)477/89.53.86

E-mail : aurore.dierick@gov.cfwb.be

Internet : www.laanan.cfwb.be

Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
Mesdames et Messieurs les Présidents de CPAS,
Mesdames et Messieurs les Responsables de projets,
Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

C'est un réel plaisir de vous accueillir aujourd'hui pour le premier forum d'échanges sur le thème des projets communaux de santé qui visent à réduire les inégalités sociales de santé.

Tout d'abord, je voudrais commencer cette intervention en rappelant que la santé exige un certain nombre de conditions et de ressources préalables : il faut pouvoir se loger, accéder à l'éducation, se nourrir convenablement, disposer d'un certain revenu, bénéficier d'un écosystème stable, avoir droit à la justice sociale et à un traitement équitable.

En matière d'action publique, les compétences liées aux déterminants de la santé sont dispersées entre différents niveaux de pouvoir.

Dès lors, il se comprend aisément que la collaboration et le partenariat entre opérateurs sont des éléments clé du concept de promotion de la santé. La transversalité apparaît comme une évidence et la coopération comme une nécessité.

Les inégalités sociales de santé sont la conséquence d'une distribution inégale et injuste des déterminants sociaux de la

santé. Cette distribution inégale et ses manifestations de fragilité sociale ne sont pas naturelles et nous devons les éviter.

Les inégalités sociales de santé se développent et s'accroissent souvent tout au long du parcours de vie des individus. Elles se distribuent selon un gradient social.

La réduction de ces inégalités sociales de santé exige un changement de pratiques. Il faut agir sur l'ensemble des déterminants de santé dès que possible, pour éviter ou enrayer le cumul de précarités.

La promotion de la santé vise cette globalité. La promotion de la santé s'adresse à tous, quelle que soit la position dans l'ensemble du gradient social. Elle tient compte des différences de chacun afin qu'il ait les ressources et les outils pour agir sur sa santé.

Mesdames et Messieurs,

Pour faire face à ces défis, plusieurs stratégies sont à l'œuvre en Communauté française.

Tout d'abord, il s'agit d'encourager une offre destinée à l'ensemble de la population orientée vers la prévention et la promotion de la santé. C'est l'exemple des consultations de nourrissons de l'ONE ou encore des services de promotion de la santé à l'école.

Mais développer une telle offre universelle orientée vers la prévention et la promotion de la santé ne suffit pas. Il faut aussi développer des stratégies spécifiques qui visent à réduire durablement les inégalités sociales de santé.

C'est dans cette perspective que j'ai lancé un appel à projets locaux de santé en septembre dernier, suite auquel 80 communes et CPAS ont déposé un projet.

Lors de cet appel à projets, un total de 42 programmes a été sélectionné pour un montant total de 375.000 euros.

Je reste convaincue que les communes et les CPAS ont un rôle particulier à jouer dans le domaine de la santé et de la lutte contre les inégalités sociales de santé. Leur proximité avec la population mais également leur capacité à mobiliser des

compétences différentes permettent d'agir sur différents déterminants sociaux.

C'est pourquoi, cette année 2011, j'ai décidé de lancer un nouvel appel à projets pour les communes et des CPAS afin de continuer à lutter contre les inégalités de santé.

Trois axes thématiques prioritaires ont été retenus :

- la promotion des attitudes saines chez les jeunes et chez les personnes âgées,
- la sensibilisation à la consommation responsable d'alcool,
- la promotion de la santé en matière d'environnement.

Malgré le contexte budgétaire actuel difficile, j'ai pu augmenter de 20.000 euros le crédit alloué à l'appel à projets 2011, ce qui porte le montant total à 395.000 euros. Un courrier sera adressé à tous les Bourgmestres et les Présidents de CPAS de Wallonie et de Bruxelles afin de les informer des aspects pratiques.

Néanmoins, je peux déjà vous dire que, tenant compte de l'expérience de l'année passée, j'ai décidé de lancer cet appel à projets 2011 au début du mois de juin. Tous les projets devront être introduits, par voie électronique et par envoi postal, pour le vendredi 16 septembre 2011 au plus tard, ce qui porte à trois mois la période de soumission des projets. J'espère que l'allongement du délai pour répondre à l'appel rencontrera le souhait émis lors de la première édition.

Pour vous accompagner dans la conception et la rédaction de votre projet, vous pourrez faire appel gratuitement au Centre local de promotion de la santé de votre arrondissement ou de votre province.

Mesdames et Messieurs,

Au-delà du soutien financier des projets locaux, je souhaite susciter une réelle mobilisation politique pour assurer la promotion de la santé, en particulier auprès des populations les plus vulnérables.

C'est pourquoi, j'ai chargé l'asbl SACOPAR de mettre en place un réseau des projets locaux.

Ce réseau a notamment pour objectif de diversifier les stratégies, les outils et de valoriser les expériences. Il se charge aussi de fournir des informations pertinentes et utilisables pour les communes et les CPAS ainsi que d'assurer la communication au niveau local et notamment avec les Centres locaux de promotion de la santé.

Des séminaires délocalisés consacrés à la réflexion autour des préoccupations des communes et des CPAS ont ainsi été organisés.

Cette matinée de forum poursuit également cet objectif de réseau. Il se veut un réel échange entre les communes et les CPAS, que les initiatives aient été financées en 2010 ou non. Pour faciliter cet échange, la Compagnie Maritime mettra son talent de théâtre-action à notre service et je la remercie d'emblée pour son travail à la croisée lui aussi de deux compétences : la culture et la santé.

Mais ce n'est pas tout, pour amplifier la dynamique, l'asbl SACOPAR a réalisé un site Internet spécifique www.sante-communes.be pour vous permettre d'échanger sur vos pratiques et, de mener une réflexion sur l'intégration des politiques et des actions de santé dans la démarche globale de développement local. Il vous fournira également des informations utiles à l'implantation de la démarche au sein des communes et des CPAS de la Communauté française. Il vous sera présenté dans la matinée et est accessible dès aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs,

J'en viens au déroulement du programme de la matinée. Lors d'une première partie, vous découvrirez quelques uns des projets communaux de santé qui ont mis en place.

La deuxième partie de la matinée sera consacrée à quatre ateliers sur le thème de la communication, de la participation, des attentes de la population et des aspects pratiques de la réduction des inégalités sociales de santé.

Pour terminer, Jean SIMOS, Directeur du Groupe de recherche en environnement et Santé de Genève vous fera part de son expérience sur la place de la politique locale dans des actions de santé-environnement. Je le remercie d'avoir accepté d'intervenir et de nous faire partager ses réflexions sur cette problématique émergente qu'est la promotion de la santé en matière d'environnement.

Enfin, je voudrais remercier toutes les personnes qui s'impliquent de manière active dans la lutte contre les inégalités sociales de santé de la Communauté française.

Les Centres locaux de promotion de la santé qui soutiennent la dynamique locale et animent les ateliers après la pause.

L'asbl SACOPAR qui a été chargée de soutenir le réseau des projets locaux, d'organiser cette journée et de créer un site Internet d'échanges des informations et des pratiques autour des projets communaux de santé, lequel vous sera présenté dans le courant de la matinée.

Merci aussi à la Commune de Forest qui a mis son centre culturel à notre disposition pour ce forum ainsi qu'à tous les élus locaux et acteurs de projets qui se sont lancés dans cette aventure passionnante et indispensable pour la santé de tous les citoyens de Wallonie et de Bruxelles.

Mesdames et Messieurs,

J'espère pouvoir continuer à compter sur votre implication dans la mise en place de projets en faveur de la santé et du bien-être pour tous.

Dans un instant, je laisse la parole aux élus locaux et à leurs représentants qui vont vous faire part des actions qu'ils ont mises en place pour réduire les inégalités sociales de santé.

Mais, dans l'immédiat, vous allez pouvoir découvrir des actions concrètes via un clip de présentation dans lequel six projets ont été retenus. Il était malheureusement impossible de faire le tour de chacun d'entre-vous.

Je vous souhaite des échanges riches et fructueux lors de ce forum.

La Ministre de la Santé,

Fadila LAANAN